

RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 00365
Numéro SIREN : 377 714 654
Nom ou dénomination : SOCIETE OUEST-FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 22/01/2019 sous le numéro de dépôt 1730

OUEST-FRANCE

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 300.000 Euros
SIEGE SOCIAL : ZI Sud Est – 35051 RENNES CEDEX 9
377.714.654 RCS RENNES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU DIRECTOIRE DU 18 OCTOBRE 2018

Le jeudi 18 octobre 2018, à 17 heures, le Directoire s'est réuni au siège social du journal, 10 avenue du Breil à Rennes (35000), salle de la Présidence, au second étage.

Monsieur Louis ECHELARD, Président du Directoire, préside la séance.

Il constate que sont présents et ont émargé la feuille de présence :

- Monsieur Louis ECHELARD
- Monsieur Matthieu FUCHS
- Madame Jeanne Emmanuelle HUTIN GAPSYS
- Monsieur Jean-Paul BOUCHER
- Monsieur Philippe TOULEMONDE

Assistent également à cette réunion :

- Monsieur Jean-Claude KLING, Secrétaire Général
- Monsieur Gilles MENARD, Directeur Juridique et Financier du groupe SIPA/OUEST-FRANCE
- Madame Chantal CHEVE, Secrétaire

Tous les membres du Directoire étant présents, le Président constate que le Directoire peut valablement délibérer.

Le Président indique que le Directoire est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1)
- 2)
- 3)
- 4)
- 5)
- 6)
- 7)
- 8)
- 9)

10) Questions diverses

- a) Désignation de Madame Claire THEVENOUX en qualité de membre du Conseil de surveillance représentant les salariés.
- b)
- c)
- d)

X) QUESTIONS DIVERSES

- a) Désignation de Madame Claire THEVENOUX en qualité de membre du Conseil de surveillance représentant les salariés

Le Directoire prend acte, en conformité des dispositions de l'article L.225-79-2 du code de commerce et de l'article 28 des statuts que l'organisation syndicale ayant obtenu le plus de suffrages au premier tour des élections, à savoir la CFDT, a désigné en qualité de membre du Conseil de surveillance représentant les salariés, pour une durée de trois années, soit jusqu'au jour de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue au cours de l'année 2021, pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, Madame Claire THEVENOUX, salariée de la société, née le 27 octobre 1966 à Saint Etienne, demeurant actuellement à Rennes (35000), 38 boulevard Voltaire.

Le Président du Directoire a été informé conformément aux dispositions de l'article 28 des statuts de cette nomination par courrier en date du 27 septembre 2018, dont copie jointe.

Le Directoire confère pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet de procéder aux formalités légales corrélatives.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Pour extrait certifié conforme,
Le 9 novembre 2018



Monsieur Louis ECHELARD
Président du Directoire